

L'étude de l'INSEE portant sur la répartition des ménages par revenus sur une période de 15 années montre une tendance à la hausse des disparités entre quartiers au sein des grandes villes en France.



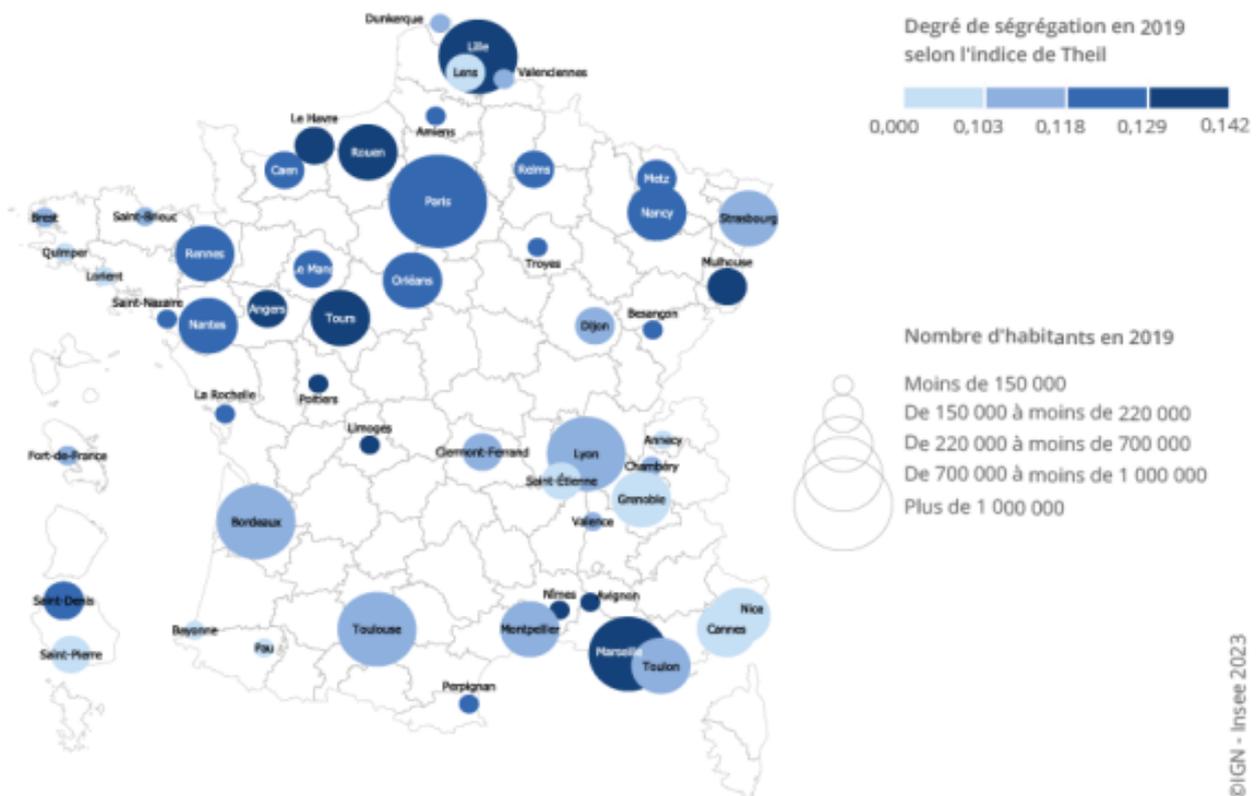
Une étude a été publiée par l'INSEE, le 11 janvier 2023, sur la répartition des habitant.e.s au sein des quartiers en fonction de leurs revenus[1]. Ce document permet de mettre en lumière le degré de ségrégation spatiale et d'analyser les causes ce phénomène[2].

Pour mener cette étude, l'INSEE a classé les ménages en 5 groupes de revenus (des 20% les plus modestes aux 20% les plus aisés) puis a examiné si les habitants de chaque groupe vivaient dans les mêmes quartiers. Dans cette perspective, les 53 villes les plus grandes de France ont été étudiées. Parmi celles-ci Lille, Amiens, Valenciennes, Lens et Dunkerque se trouvent dans les Hauts-de-France. Lille et son aire d'attraction sont placées en 4^{ème} position des villes les plus ségréguées.

Sur les 50 villes étudiées entre 2004 et 2019, l'indice augmente dans plus de 30 d'entre elles. Il a diminué pour deux villes situées dans les Hauts-de-France : Amiens et Valenciennes.

L'étude mentionne par ailleurs que le degré de ségrégation spatiale au sein d'une ville n'est lié ni à la taille, ni à la densité de sa population. Les phénomènes qui expliquent les disparités spatiales sont propres au développement urbain de chaque ville et les politiques publiques y ayant contribué. La synthèse de l'INSEE évoque également les spécificités des marchés immobiliers locaux, les dessertes en transports, l'offre scolaire, la localisation des emplois et des équipements, ainsi que les interactions avec les villes environnantes

In fine, l'étude propose un focus sur la mixité au sein des quartiers prioritaires. Elle conclue que ceux-ci « sont devenus de moins en moins représentatifs de la population des villes dans leur ensemble : la mixité dans les quartiers prioritaires a baissé. ».



Degrés de ségrégation spatiale des 53 plus grandes villes françaises en 2019

[1] Les données mobilisées dans cette étude sont issues du [Dispositif revenus fiscaux localisés des ménages \(RFL\)](#) [1], et du [Dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux \(Filosofi\)](#) [2]. Le zonage utilisé est la [Base des aires d'attraction des villes](#) [3].

[2] « La ségrégation est mesurée par l'indice de Theil, qui permet de classer les villes des plus mixtes aux moins mixtes. L'analyse de la mixité porte sur les zones denses des pôles principaux des aires d'attraction des villes, à savoir l'ensemble des carreaux de 200 mètres de côté qui rassemblent plus de 20 ménages. Les pôles sont désignés par le nom de la ville la plus peuplée. »



En 15 ans, les disparités entre quartiers, mesurées selon le revenu, se sont accentuées dans la plupart des grandes villes

Insee Analyses • n° 79 • Janvier 2023



Mesuré selon les revenus, le degré de ségrégation spatiale au sein d'une ville n'est lié ni à la taille, ni à la densité de sa population. Les grandes villes avec les degrés de ségrégation les plus élevés, où les personnes avec des revenus proches habitent les mêmes quartiers, partagent tout fois des caractéristiques communes : d'une part, les écarts de revenus entre les plus modestes et les plus aisés y sont les plus marqués et, d'autre part, les ménages modestes y perçoivent des revenus particulièrement faibles.

Quel que soit le niveau de ségrégation des villes, les populations les plus modestes et les plus aisées vivent dans des quartiers moins mixtes que celles aux revenus intermédiaires.

Entre 2004 et 2019, les disparités spatiales selon le revenu se sont accentuées dans la plupart des grandes villes : tous les groupes de revenus vivent dans des quartiers de moins en moins mixtes, à l'exception notable des populations les plus modestes.

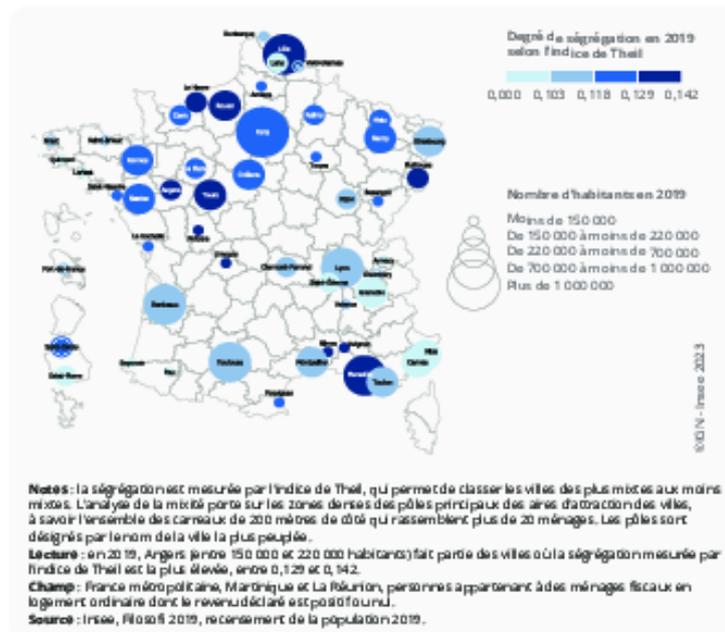
Certaines villes ont des habitants plus riches que d'autres en moyenne. À Paris, le revenu médian, avant redistribution, des habitants est par exemple 25 % plus élevé qu'à Lille. Par ailleurs, à l'intérieur des villes, les inégalités de revenus peuvent être plus ou moins marquées, comme en témoigne le **rapport interquintile des revenus déclarés** qui est 1,5 fois plus élevé à Marseille (4,5) qu'à Bordeaux (3,0). Les grandes villes sont ainsi le lieu de rencontre de populations aux revenus variés, mais ces personnes aux profils différents en matière de revenus ne vivent pas dans les mêmes espaces [Decorme, Labosse, 2022].

L'analyse porte ici sur la répartition plus ou moins homogène des habitants entre les différents quartiers d'une ville, en fonction de leurs revenus : mesurée selon l'indice de Theil **► encadré 1**, la ségrégation spatiale d'une ville est plus forte quand les habitants avec des niveaux de revenus proches résident dans les mêmes quartiers. Autrement dit, une ville est d'autant plus homogène que ses quartiers rassemblent des habitants dont les revenus sont représentatifs de la distribution des revenus de la ville dans son ensemble. En 2019, parmi les 50 plus grandes villes de France métropolitaine, la répartition des habitants est plus homogène à Cannes, Annecy, Bayonne, Nice ou Lens ; elle est la plus hétérogène à Limoges, Rouen, Avignon ou Lille **► figure 1**. La situation est intermédiaire

dans les villes de Nantes, Rennes et Perpignan, tout comme en Outre-mer dans les grandes villes de La Réunion et de la Martinique **► encadré 2**.

Ces disparités spatiales ne sont pas liées à la taille ou à la densité de la population. Ainsi la ségrégation spatiale selon le revenu n'est pas toujours plus élevée dans les grandes

► 1. Degrés de ségrégation spatiale des 53 plus grandes villes françaises en 2019



Poids : 1.8 Mo[Téléchargement](#) [4] [Favoris +](#) [5]



Dates: Mardi 24 janvier 2023 - 15:00

Thématiques: [Aménagement du territoire](#) [6]

[Discrimination](#) [7]

[Logement / habitat](#) [8]

[Renouvellement Urbain](#) [9]

Publié le 24 janvier 2023

URL de la source (modifié le 15/03/2023 - 11:47): <https://www.irev.fr/actualites-0/insee-grandes-villes-et-segragations-spatiales>

Liens

[1] <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1174>

[2] <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1172>

[3] <https://www.insee.fr/fr/information/4803954>

[4] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_insee_segregation_spatiale.pdf

[5] <https://www.irev.fr/javascript%3A%3B>

[6] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3674>

[7] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3680>

[8] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3688>

[9] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3697>